



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

37^e séance plénière

Lundi 29 octobre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Beck (Palaos),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 87 de l'ordre du jour (reprise)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Note du Secrétaire général (A/62/258)

Projet de résolution (A/62/L.5*)

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je commencerai par remercier le Directeur général, M. ElBaradei, pour son rapport complet sur les travaux sur l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'Islande est un des États qui se sont portés coauteurs du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA.

L'AIEA a célébré son cinquantième anniversaire en juillet dernier. L'Islande souhaite réitérer son engagement à l'égard de l'organisation et de son rôle précieux en matière de coopération internationale et de sûreté dans le domaine du nucléaire. Les trois piliers du statut de l'AIEA – sûreté et sécurité, science et technologie, garanties et vérification – restent solides.

Toutefois, la vérification de l'usage pacifique des matières nucléaires pour endiguer la prolifération des

armes nucléaires connaît aujourd'hui son plus grand défi. Nous, les États Membres, ne devons épargner aucun effort pour assurer un niveau élevé de sûreté dans toutes les applications et installations nucléaires et radiologiques. Mon pays soutient énergiquement la coopération internationale pour maintenir et améliorer la sûreté dans ce domaine et réaffirme le rôle important et indispensable que joue l'AIEA à cet égard.

L'Islande accorde une grande importance aux activités de coopération technique de l'AIEA visant à une utilisation sûre et durable des technologies nucléaires. Ces activités portent sur la santé humaine, l'alimentation et l'agriculture, les sciences nucléaires et la gestion des déchets radioactifs. La technologie nucléaire joue un rôle important dans la lutte contre la propagation des maladies et de la faim, en particulier dans les pays en développement. L'Islande reconnaît ces travaux précieux et verse une contribution annuelle volontaire au Fonds de coopération technique de l'AIEA.

Nous nous félicitons des développements récents s'agissant de la République populaire démocratique de Corée. L'Islande apprécie la réponse rapide de l'AIEA en février après la percée diplomatique. La fermeture des installations nucléaires de Yongbyon et la mise en œuvre de mesures de vérification et de contrôle par l'AIEA sont des premières étapes importantes. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à reprendre la mise en œuvre de l'accord de garanties généralisées conclu dans le cadre du TNP.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



S'agissant des activités nucléaires de l'Iran, nous espérons que le plan de travail entre l'AIEA et l'Iran conduira à un règlement des questions en suspens. Une mise en œuvre concrète du plan de travail est une condition préalable à tout progrès. Toutefois, nous restons vivement préoccupés quant aux implications du programme nucléaire de l'Iran. Nous regrettons que l'Iran n'ait pas rempli ses obligations aux termes des résolutions du Conseil de sécurité ni satisfait aux exigences posées par l'AIEA. Le Gouvernement iranien doit prendre des mesures pour établir la confiance s'agissant de l'étendue et de la nature de son programme nucléaire. Nous exhortons l'Iran à ratifier et donner effet au protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées.

En conclusion, l'AIEA est indispensable à la coopération nucléaire et à la sécurité nucléaire mondiale. Je réitère le plein soutien de l'Islande aux travaux de l'organisation et notre volonté de participer à ses travaux et à ses efforts de coopération.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie aussi le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport lucide sur les activités de l'Agence en 2006. Nous félicitons l'Agence pour ce nouveau rapport complet et facile à consulter sur les réalisations et les lacunes en matière de technologie, de sûreté et de vérification, qui représentent les trois piliers du mandat de l'Agence pour accélérer et étendre la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

Le rapport annuel de l'Agence pour 2006 nous a, une fois encore, conforté dans notre sentiment que cette institution joue un rôle de chef de file multilatéral pour veiller à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire comme le prévoit l'article II de son Statut. Ce rapport annuel a aussi étayé la conviction de ma délégation que l'application pacifique de l'énergie nucléaire peut contribuer utilement à l'amélioration des conditions de vie, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement durable, renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales et facilitant l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

Notre réunion a lieu à un moment où un nombre croissant de pays dans le monde envisage d'ajouter l'énergie nucléaire à leurs sources d'approvisionnement national en énergie pour répondre à la demande. Nous vivons à une époque où l'énergie nucléaire gagne

soudain en importance car elle est susceptible d'offrir aux pays une meilleure sécurité de leur approvisionnement en énergie et d'atténuer le rejet de carbone dans l'atmosphère – l'énergie produite à partir de combustibles fossiles représente en effet près de 50 % des gaz à effet de serre produits par l'être humain.

Cette augmentation de la demande d'énergie nucléaire s'accompagne de défis et de responsabilités. Les matières nucléaires et leur production sont plus difficiles à contrôler. De plus en plus de pays cherchent à maîtriser le cycle du combustible nucléaire pour assurer leur approvisionnement en combustible nucléaire. De ce fait, un plus grand nombre de pays qui ont la maîtrise du cycle du combustible et la capacité d'enrichir l'uranium ou de séparer le plutonium se rapprochent de la capacité de produire des armes nucléaires. Inutile de dire que tout ceci a une répercussion directe sur les activités de vérification de l'Agence, la coopération technique, la gestion du combustible nucléaire ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires.

Ma délégation est préoccupée par le fait que, dans le budget de l'Agence, les fonds destinés aux investissements nécessaires dans les innovations technologiques sont toujours insuffisants. L'Afrique du Sud estime qu'il faut remédier à cette situation pour que l'Agence ne soit pas contrainte de s'appuyer sur les ressources d'un ou de quelques pays pour exécuter son mandat de vérification. Cette dépendance injustifiée risque de remettre en question les résultats des vérifications de l'AIEA et finira par affecter la crédibilité de sa fonction de vérification.

Cette situation proche de la crise est encore alimentée par le faible nombre d'accords de garanties entre l'Agence et ses États membres. La question requiert une attention urgente et sérieuse, car certains États doivent encore prendre la première mesure de base exigée par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la mise en vigueur d'accords de garanties généralisées conclus avec l'Agence. Nous appelons ces États à accomplir au plus vite leurs obligations aux termes de l'article III du TNP.

Le système de garanties de l'Agence n'est pas figé, il doit s'adapter en fonction de l'évolution des circonstances. C'est pourquoi l'Afrique du Sud a soutenu – malheureusement en vain – les efforts déployés lors de la récente Conférence générale de l'AIEA pour renforcer le système de garanties en

incorporant dans la résolution sur les garanties une formulation venant directement de l'article III.B, alinéa 1, du Statut de l'AIEA ainsi que de l'étape 10 des 13 étapes pratiques pour le désarmement nucléaire définies lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000. Le rejet de ces propositions préoccupe ma délégation et semble confirmer la tendance de certains États Membres de revenir sur les engagements qu'ils ont pris lors de leur adhésion à l'Agence et sur les engagements antérieurs pris aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous demandons également si ces faits fâcheux ne témoignent pas d'un laisser-aller et ne découlent pas de l'illusion que le système de garanties est parfaitement au point.

Cependant, l'Afrique du Sud reconnaît le rôle indispensable que le Protocole additionnel peut jouer en tant que mesure complémentaire pour promouvoir la confiance nécessaire et donner l'assurance que les États Membres utilisent leur technologie nucléaire uniquement à des fins pacifiques et qu'aucune matière déclarée ou non déclarée n'est détournée au profit de programmes d'armement. L'Afrique du Sud estime que les pays qui ont accès aux technologies de pointe sont davantage tenus de donner cette assurance et de convaincre de la nature pacifique de leurs programmes nucléaires.

Dans la mesure où l'adhésion au Protocole additionnel est volontaire, l'Afrique du Sud pense qu'il constitue un moyen important de promouvoir la confiance et de renforcer la sécurité; il continuera de jouer un rôle essentiel dans la création d'un environnement favorable au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires, mais il ne doit pas être une condition nécessaire à la fourniture de matières nucléaires. Comme elle l'a déclaré précédemment à plusieurs reprises, l'Afrique du Sud persistera à rejeter cette tentative discriminatoire.

Outre le fait qu'il convient de renforcer la mission de vérification de l'Agence en ces temps difficiles, l'Afrique du Sud estime que le Fonds de coopération technique de l'Agence requiert des mesures urgentes et déterminantes. Ce Fonds constitue un engagement statutaire et politique qui doit être respecté. Les projets de l'Agence en matière de coopération technique sont importants pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans des domaines tels que la sécurité de l'eau, la viabilité écologique, la santé de la mère et

de l'enfant, ainsi que la lutte contre les maladies, la famine et la pauvreté.

Au fil des ans, les pays en développement n'ont cessé de répéter que le financement des projets de l'Agence en matière de coopération technique devait être suffisant, prévisible et assuré. Ils ont également souligné la nécessité d'accroître le budget alloué à la coopération technique, étant donné qu'il n'est manifestement pas suffisant. L'Afrique du Sud pense que le temps est venu de rectifier une fois pour toutes l'erreur des 50 dernières années, en inscrivant au budget ordinaire le financement des projets relatifs à la coopération technique.

De même, ma délégation est tout à fait favorable à la proposition du Directeur général de constituer un groupe d'experts de haut niveau chargé d'étudier, d'évaluer et d'envisager des possibilités de financement pour couvrir les besoins de l'Agence. L'Afrique du Sud est d'avis que les conclusions de ces travaux devraient être prises en compte de façon constructive et soigneusement examinées dans le but de faire les recommandations appropriées.

La fourniture de combustible nucléaire est un facteur qui jouera un rôle très important dans la future croissance attendue de l'énergie nucléaire. À ce sujet, l'Afrique du Sud suit avec beaucoup d'intérêt le débat et les diverses propositions concernant les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, ainsi que l'évolution de la situation dans les domaines de la conversion des réacteurs de recherche et du rapatriement d'uranium hautement enrichi.

S'agissant du cycle du combustible nucléaire, l'Afrique du Sud a relevé avec une profonde préoccupation que plusieurs propositions portant sur cette question formulées au cours de ces dernières années ont pour but de limiter le droit des pays de développer leurs capacités internes. Ces conditions limitatives non seulement sont contraires au droit inaliénable des États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le prévoit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais exacerbent également les inégalités existantes, notamment par la création d'un autre type de cartel qui exclurait la pleine participation, notamment d'États qui respectent à tous égards leurs obligations en matière de garanties.

Du point de vue de l'Afrique du Sud, il est impératif de veiller à ce qu'aucune restriction injustifiée ne soit imposée. Il faut adopter une

approche non discriminatoire qui assurerait un approvisionnement fiable en combustible nucléaire, tout en respectant pleinement les choix des États et protégeant leur droit inaliénable de mettre en œuvre des programmes nucléaires à des fins pacifiques, en conformité avec leurs obligations en matière de non-prolifération.

L'Afrique du Sud envisage des possibilités de coopération avec d'autres pays sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, de l'extraction et du traitement de l'uranium à la production d'énergie nucléaire, au retraitement du combustible et à l'évacuation des déchets nucléaires. L'Afrique du Sud a également publié un projet de document sur la politique et la stratégie en matière d'énergie nucléaire, pour que l'opinion publique puisse se manifester sur cette question. Compte tenu de l'importance du programme nucléaire que l'Afrique du Sud envisage et de la nécessité de réglementer efficacement le secteur, nous prévoyons de centraliser, auprès d'une seule agence statutaire chargée de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, toutes les activités réglementaires, qu'elles concernent l'environnement, la conception, la construction, le fonctionnement, le déclassement ou la décontamination.

Bien que l'Afrique du Sud reconnaisse que les préoccupations actuelles en matière de prolifération ont amené d'autres pays à proposer des restrictions à l'utilisation de l'énergie nucléaire et des contrôles pour en vérifier l'utilisation pacifique légitime, il est important que la prise en compte de ces préoccupations aille de pair avec le renforcement de l'obligation de réaliser le désarmement nucléaire.

Ma délégation voudrait aussi rappeler, dans l'intérêt de la présente séance, sa position à l'égard de la conversion des réacteurs de recherche et du rapatriement d'uranium hautement enrichi. Comme l'Afrique du Sud l'a signalé au Colloque international sur la réduction de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi, qui a eu lieu en Norvège en juin dernier, nous appuyons les efforts nationaux visant à convertir les installations civiles d'uranium hautement enrichi en installations d'uranium faiblement enrichi; cependant, nous mettons en garde contre les tentatives visant à réduire l'utilisation de l'uranium hautement enrichi à des fins civiles pacifiques. Ces décisions nationales sont louables et, à notre avis, contribuent réellement à réduire considérablement les risques liés à l'uranium hautement enrichi.

Cependant, si nous voulons réellement et résolument réduire les menaces qui pèsent sur notre sécurité collective, et pas simplement les menaces réelles ou imaginaires qui pèsent sur quelques-uns, nous ne pouvons pas exclusivement nous efforcer de réduire la dépendance à l'uranium hautement enrichi à des fins pacifiques, sans nous engager réellement à éliminer l'uranium hautement enrichi et d'autres matières fissiles qui sont essentiellement utilisées à des fins militaires et essayer de progresser vers cet objectif. De l'avis de l'Afrique du Sud, la menace que fait peser sur notre existence même l'utilisation continue de ces matières pour fabriquer des armes demeure plus réelle que jamais.

Il s'avère de plus en plus que la sûreté nucléaire fait partie intégrante des programmes nucléaires et qu'il conviendra de se pencher sérieusement sur cette question, à mesure que davantage de pays du monde envisagent de recourir à l'énergie nucléaire ou d'en augmenter l'utilisation. L'Afrique du Sud félicite l'Agence pour le travail qu'elle a réalisé dans le domaine de la sûreté nucléaire et approuve les différentes normes, lignes directrices et exigences en matière de sûreté. L'Afrique du Sud se félicite des mesures prises pour établir des réseaux afin d'améliorer le régime mondial de sûreté nucléaire; elle a pris l'initiative de créer un forum africain des organismes de surveillance des activités nucléaires, afin de partager les expériences, et a demandé à l'Agence de l'aider et de l'orienter dans cette tâche.

L'Afrique du Sud est déterminée à appliquer les Normes de sûreté de l'AIEA dans le cadre de notre mandat réglementaire et appuie l'initiative de l'AIEA de rationaliser et d'harmoniser les Normes de sûreté. L'Afrique du Sud voudrait encourager à une plus grande harmonisation des exigences en matière tant de sûreté que de sécurité, car, dans de nombreux cas, ces exigences sont interdépendantes.

L'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée et partage les inquiétudes de la communauté internationale en ce qui concerne la sûreté nucléaire. L'Afrique du Sud convient que la menace du terrorisme nucléaire constitue l'une des grandes difficultés auxquelles le monde est confronté dans la poursuite de notre objectif commun d'éliminer les armes nucléaires. Bien que tout État ait la responsabilité de contrôler et de sécuriser les matières fissiles ou d'autres matières nucléaires et d'éviter qu'elles ne soient acquises ou utilisées illégalement, des instruments pertinents peuvent et doivent jouer un

rôle important dans le renforcement de nos efforts nationaux et collectifs à cet égard.

La question de la protection contre le terrorisme nucléaire est au centre des préoccupations de l'Afrique du Sud, car il se peut que nous fassions appel aux compétences spécialisées de l'Agence et demandions du matériel pour mettre en place l'ensemble des mesures de sécurité prévues en perspective du championnat du monde de football qui aura lieu en Afrique du Sud en 2010.

Pour terminer, l'Afrique du Sud estime qu'il reste indispensable de faire des progrès continus et irréversibles dans le désarmement nucléaire et d'autres aspects de la maîtrise des armements nucléaires pour promouvoir la non-prolifération des armes de cette nature. L'élimination systématique et progressive de toutes les armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées demeurent la seule garantie contre leur utilisation. Cela doit rester notre but.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont les deux faces de la même médaille et se renforcent mutuellement. L'élimination vérifiable et irréversible des armes nucléaires devrait empêcher leur utilisation, quels que soient ceux qui les possèdent. Ce serait le moyen d'empêcher leur prolifération, car elles ne peuvent pas proliférer si elles n'existent pas.

Enfin et surtout, ma délégation s'associe à la déclaration faite ce matin par l'Ambassadeur du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique. L'Afrique du Sud appuiera aussi le projet de résolution sur l'AIEA, dont elle est d'ailleurs l'un des auteurs, et qu'a présenté le Président du Conseil des Gouverneurs de l'Agence.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de ses efforts inlassables et du rapport instructif soumis à l'Assemblée générale sur les principales activités de l'Agence en 2006.

Le rapport indique que l'Agence développe de plus en plus ses activités dans de nombreux domaines de la technologie nucléaire d'un grand intérêt et d'une grande importance pour l'humanité. L'AIEA a été créée dans le but principal d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé

et à la prospérité dans le monde entier. Compte tenu de la demande toujours plus forte des États membres qui souhaitent utiliser la science nucléaire et la technologie connexe pour satisfaire durablement leurs besoins socioéconomiques, il faut veiller à ce que l'Agence s'acquitte pleinement de sa responsabilité principale.

Il est largement reconnu que la technologie nucléaire a de vastes applications pacifiques dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de la production alimentaire, de la santé humaine, de la gestion des ressources en eau, des applications dans les secteurs agricole et industriel, ou encore de l'offre d'une source d'énergie renouvelable. L'AIEA a un mandat précis concernant l'énergie atomique. L'accès à des sources d'énergie fiables et adéquates est indispensable au développement. La demande d'énergie continue d'augmenter rapidement dans le monde, conduisant un certain nombre de pays, en particulier les pays en développement, à envisager la construction de réacteurs nucléaires et l'expansion substantielle de leurs programmes existants.

Comme l'indique le rapport, pour la première fois, les toutes dernières projections reconnaissent que le nucléaire non seulement contribuerait à satisfaire la demande croissante d'énergie, mais aussi réduirait les rejets de carbone dans l'atmosphère. Compte tenu de cela, il faudrait renforcer dans les meilleurs délais les activités de coopération technique de l'Agence visant à développer la capacité de production d'énergie nucléaire des pays en développement et à l'inclure dans leur bouquet énergétique.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a réaffirmé les objectifs importants de l'Agence et reconnu le droit inaliénable de tous les États parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En vertu de l'article IV du TNP, les États parties ont entrepris de faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En réalité, le droit inaliénable de tous les États parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, est l'un des trois grands piliers sur lesquels le TNP est fondé.

Malgré ces prescriptions, la coopération des pays développés, en tant que principaux fournisseurs d'une technologie nucléaire élaborée, avec les pays en développement est demeurée insuffisante. En fait, la coopération entre fournisseurs et bénéficiaires dans le

domaine nucléaire s'est heurtée à des restrictions, des obstacles et des perturbations. Au lieu de promouvoir la coopération, on a créé le club des nantis, caractérisé par la discrimination et un manque de transparence, dans le but notamment d'entraver l'accès des pays en développement parties au TNP à la technologie nucléaire dans un prétendu souci de non-prolifération. Pour remédier à cette situation, l'AIEA peut et doit jouer un rôle décisif en s'employant énergiquement à appliquer de façon objective et non discriminatoire les dispositions du TNP et les garanties de l'AIEA.

De plus, il est regrettable que le budget de la section de coopération internationale de l'Agence demeure instable depuis 50 ans parce qu'il dépend de contributions volontaires et que certains États membres imposent des conditions à son affectation.

L'application des garanties fait partie des principales fonctions de l'Agence. L'Agence a fait des efforts considérables pour promouvoir l'universalité du système de garanties et l'appliquer à toutes les activités nucléaires concernées, mais malheureusement certains membres de l'Agence n'ont pas encore conclu leur accord de garanties généralisées. Nous demandons à tous les membres qui se trouvent dans ce cas de s'acquitter de leurs obligations le plus tôt possible.

En outre, on constate une tendance dangereuse contraire à la sauvegarde du TNP et à son universalité : non seulement ceux qui ont choisi de ne pas adhérer au TNP ne sont incités en aucune manière à y adhérer, mais ils sont encouragés et récompensés de plusieurs façons. C'est ainsi que le régime sioniste a été autorisé à acquérir un stock important d'armes nucléaires dans la région instable du Moyen-Orient et à défier la volonté de tous les États de la région et de la communauté internationale de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

La République islamique d'Iran considère le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques comme son droit inaliénable. Nous avons donc investi des ressources humaines et matérielles considérables dans le secteur de l'énergie nucléaire, dans le cadre du plan économique global du pays.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, le programme nucléaire de l'Iran est entièrement pacifique. Tous les rapports publiés par l'AIEA depuis novembre 2003 révèlent la nature pacifique du programme nucléaire iranien. L'Agence a réaffirmé à plusieurs reprises qu'elle « n'a constaté aucune indication de détournement de matériel nucléaire vers

des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ». Cette affirmation a également été confirmée par plusieurs déclarations publiques du Directeur général de l'AIEA. Toutefois, par une manœuvre abusive orchestrée par quelques-uns de ses membres permanents, le Conseil de sécurité a pris des mesures illicites, inutiles et injustifiables contre le programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran. Le programme nucléaire pacifique de l'Iran ne présente en effet aucune menace à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, traiter cette question au Conseil de sécurité est injustifié, ne repose sur aucune base juridique et n'est d'aucune utilité.

Il ne fait aucun doute que ces manœuvres consistant à saisir le Conseil de sécurité du dossier nucléaire iranien et à parrainer les résolutions adoptées à ce jour s'expliquent par des motifs inavoués et par des intérêts nationaux étroits visant à priver le peuple iranien de ses droits inaliénables, et non pas par de prétendues préoccupations en matière de non-prolifération.

En dépit des mesures motivées par des objectifs politiques prises par une poignée de pays, qui ont mené les négociations dans une impasse et leur ont donné un coup d'arrêt, la République islamique d'Iran a, une fois de plus, lancé une nouvelle initiative appuyée et appréciée dans le monde entier. Dans ce contexte, l'Iran a accepté de faire une démarche décisive en négociant avec l'Agence sur les modalités de règlement de quelques questions en suspens. À la suite d'intenses négociations entre les deux parties, le texte définitif de l'accord, reflété dans le document de l'Agence INFCIRC/711, a été finalisé le 21 août 2007 à Téhéran.

Tenant compte de l'expérience engrangée par l'Agence en matière de résolution de tels problèmes techniques, il a été décidé que toutes les questions devaient être abordées successivement et selon un calendrier bien défini, plutôt que simultanément et sans fixer de priorité. Deux des principales questions restantes, à savoir les expériences relatives au plutonium et la contamination de l'installation de Karaj ont été réglées très rapidement.

Conformément au plan de travail convenu, le problème des centrifugeuses P1 et P2 fait actuellement l'objet de discussions approfondies. Pour que ces discussions portent des fruits, plusieurs réunions entre les autorités iraniennes et des fonctionnaires de l'AIEA se sont tenues dans un esprit de professionnalisme et de

coopération. À présent, une nouvelle série de réunions se tient à Téhéran.

Comme le Directeur général de l'AIEA l'a indiqué au Conseil des gouverneurs, le plan de travail convenu constitue un « progrès important ». Ainsi, il convient de noter que l'initiative de l'Iran a contribué à instaurer un environnement différent et positif qui exige que son dossier nucléaire soit de nouveau confié à l'Agence dans son intégralité. À notre avis, le bon chemin vers un règlement pacifique de la question nucléaire passe par le dialogue et la réflexion technique dans le cadre juridique approprié, à savoir celui de l'AIEA.

Dans le même esprit, je voudrais m'associer à plusieurs délégations pour dire que la question nucléaire iranienne doit être réglée par des moyens multilatéraux, et que recourir à des mesures unilatérales ne servirait qu'à aggraver la situation et compliquer son règlement. Il ne fait aucun doute que les mesures unilatérales prises récemment par les États-Unis contre l'Iran ne visent qu'à saper les négociations en cours et la coopération entre l'Iran et l'Agence. Dans ce contexte, nous nous contenterons d'affirmer qu'aucune mesure irrationnelle arrêtée par les États-Unis ne pourra nous dissuader de faire valoir nos droits et intérêts légitimes. Nous avons déjà énoncé notre position sur cette question de manière circonstanciée, aussi bien à New York que dans la capitale.

Enfin, le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sont résolus à exercer leur droit inaliénable d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de mettre à profit leurs progrès scientifiques pour développer certains aspects pacifiques de cette technologie. L'Iran s'engage à honorer ses obligations au titre du TNP et ne prétend qu'à l'exercice de ses droits inaliénables.

M. Park Hee-kwon (République de Corée) (*parle en anglais*): Tout d'abord, ma délégation voudrait adresser ses sincères remerciements à M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), pour le rapport exhaustif qu'il a présenté sur les activités de l'Agence. Nous notons avec satisfaction les réalisations récentes de l'Agence dans les domaines de la technologie, de la sûreté et de la sécurité, et de la vérification, décrites dans le rapport annuel de l'AIEA de 2006. En outre, ma délégation félicite le Directeur général et son personnel du dévouement dont ils font

preuve en s'acquittant de leurs responsabilités avec intégrité et professionnalisme.

Ferme défenseur des activités de l'AIEA, la République de Corée souligne l'importance de la promotion d'une utilisation sûre et pacifique de la science et de la technologie nucléaires, et est attachée au maintien d'une pleine coopération dans tous les domaines d'activité de l'Agence. À cet égard, ma délégation voudrait souligner quelques domaines que nous jugeons particulièrement importants pour l'avenir du développement de l'AIEA.

Premièrement, nous estimons que l'adhésion universelle au modèle de protocole additionnel est une mesure essentielle à l'amélioration du régime actuel de vérification et de garanties. Comme le Directeur général, nous estimons que c'est seulement dans les États liés par des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels que l'Agence sera pleinement en mesure de détecter les matières nucléaires non déclarées ainsi que les activités clandestines. Aussi ma délégation espère-t-elle que les États qui n'ont pas encore signé, ratifié ou pleinement mis en œuvre un protocole additionnel le feront le plus rapidement possible.

Deuxièmement, la République de Corée attache une grande importance au développement d'un nouveau cadre multilatéral pour le cycle du combustible nucléaire. Mon gouvernement appuie les initiatives visant à créer un mécanisme pour fournir un accès fiable et équitable au combustible et aux technologies nucléaires tout en limitant les risques de prolifération. En tant que fort utilisateur d'énergie nucléaire, la République de Corée continuera de participer et de contribuer positivement aux discussions en la matière.

Troisièmement, nous estimons que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit être encouragée, en veillant à un haut degré de sûreté et de sécurité nucléaires. La République de Corée continuera par conséquent d'appuyer les efforts de l'Agence pour établir et renforcer le régime international en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et intensifiera sa coopération avec elle.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour attirer brièvement l'attention sur les faits nouveaux qui se sont produits lors des pourparlers à six pays. Depuis la reprise du cinquième cycle de pourparlers à six en février dernier, des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration

commune du 19 septembre 2005. Le 13 février 2007, les six parties se sont en effet entendues sur les mesures initiales à prendre à cette fin, faisant avancer le consensus grâce à l'énonciation de mesures spécifiques.

L'accord du 13 février a ouvert la voie au rétablissement des relations entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée, ce qui a donné lieu à des visites des équipes de l'Agence dans ce pays et à la conclusion entre les deux parties d'un accord relatif à un arrangement ad hoc en vue du suivi et de la vérification de l'installation nucléaire de Yongbyon en République populaire démocratique de Corée. Depuis le mois de juillet, l'Agence a pu vérifier la fermeture de l'installation de Yongbyon et poursuit la mise en œuvre de l'arrangement ad hoc avec la collaboration de la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation se félicite de la mise en œuvre fructueuse de l'arrangement ad hoc par l'Agence et réaffirme son appui et ses félicitations au Directeur général et à son personnel pour la manière diligente, impartiale et professionnelle avec laquelle ils s'acquittent des activités de surveillance et de vérification en République populaire démocratique de Corée.

À la suite de l'accord du 13 février, une autre étape a été franchie au cours de la deuxième session du sixième cycle de pourparlers, qui s'est tenue à Beijing du 27 au 30 septembre 2007 et à laquelle les six parties ont convenu des mesures de deuxième phase nécessaires à l'application de la Déclaration commune de septembre 2005.

Selon cet accord, la République populaire démocratique de Corée achèvera la désactivation du réacteur expérimental de 5 mégawatts et des usines de retraitement et de production de barres de combustible nucléaire à Yongbyon d'ici à la fin de l'année. Le processus de désactivation devrait commencer effectivement début novembre. En outre, la République populaire démocratique fournira une déclaration complète et exacte énumérant tous ses programmes nucléaires, conformément à l'accord du 13 février, suivant le même calendrier. Les cinq autres parties sont également convenues de prendre des mesures correspondantes conformément à l'accord du 13 février.

Si la déclaration et les mesures relatives à la désactivation sont mises en œuvre sans heurt, nous

estimons que nous pourrions achever le processus principal de mise hors service de ces installations nucléaires d'ici à l'année prochaine. Mener à bien les mesures de deuxième phase dans les délais fixés donnera un nouveau souffle aux négociations visant à parvenir à la dénucléarisation vérifiable et pacifique de la péninsule coréenne. À cette fin, ma délégation espère que les six parties continueront sans retard de prendre d'autres mesures, conformément à leurs engagements, sur la voie de la mise en œuvre intégrale de la Déclaration commune.

Alors que les pourparlers à six pays se poursuivent, mon gouvernement continuera de travailler étroitement avec toutes les parties concernées en vue d'un règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et espère que la communauté internationale continuera de nous accorder son précieux appui à cet égard.

M. Figueiredo (Angola) (*parle en anglais*) : Au nom de la République d'Angola, j'ai le plaisir de féliciter le Président à l'occasion de son élection fort méritée à la présidence des travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi de féliciter également les autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que vous votre conduite avisée, cette session mènera à bien ses travaux. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela fait 50 ans que cette organisation s'acquitte de son mandat avec efficacité et crédibilité. Le prix Nobel de la Paix, qui a été accordé en 2005 à l'Agence et à son Directeur général, Mohammed ElBaradei, a rendu hommage à l'action professionnelle et impartiale qu'elle mène depuis un demi-siècle. Le Gouvernement angolais souhaite donc réitérer son appui et sa pleine confiance à l'égard du Directeur général et du Secrétariat.

Le rapport de l'Agence figurant dans le document GC(51)/5 reflète de manière appropriée les activités menées par l'organisation en 2006 au titre des trois piliers de son mandat, à savoir la technologie, la sûreté et la sécurité, et la vérification. Le rapport fait clairement apparaître que l'Agence continue de mener une large gamme d'activités relatives à l'application des technologies nucléaires dans des domaines tels que la santé, l'alimentation et l'agriculture, l'industrie, la

gestion des ressources en eau, l'environnement, la gestion du savoir, la planification et la production de l'énergie nucléaire, contribuant ainsi au développement durable des États membres, en particulier dans les pays en développement.

Le Programme de coopération technique de l'Agence est le principal vecteur statutaire permettant le transfert au moindre coût de technologies et de compétences nucléaires aux États membres. Pour encourager une autonomie accrue, l'Agence contribue au développement, au renforcement et au maintien des capacités nationales et régionales aux fins d'une utilisation sûre et durable de la technologie nucléaire.

Le Programme de coopération technique aide les pays en développement à adapter les technologies appropriées aux besoins qu'ils ont recensés et à développer des compétences et une expertise techniques pertinentes sur le plan national. À cet égard, nous tenons à insister sur le fait que la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire constitue un élément fondamental des activités de l'Agence et revêt la plus haute importance pour les pays en développement sur la voie de l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques. Nous pensons donc qu'un financement insuffisant et imprévisible du Programme de coopération technique aurait des conséquences négatives sur les activités de promotion.

À cet égard, nous tenons à rappeler la résolution GC (50)RES/12 de la Conférence générale de l'Agence, qui dispose dans son préambule que le financement de la coopération technique devrait être conforme au principe de la « responsabilité partagée », ce qui signifie un engagement commun en ce qui concerne le financement et le renforcement des activités de l'Agence.

Le Gouvernement angolais encourage tous les États membres à verser leurs contributions au budget ordinaire et au Fonds de coopération technique dans leur intégralité et dans les délais fixés. Le versement de contributions extrabudgétaires permettant de financer des projets approuvés par le Conseil mais pour lesquels des fonds ne sont pas disponibles immédiatement ne devrait pas être négligé. La République d'Angola est devenue membre de l'AIEA il y a huit ans, et nous sommes parmi les États qui paient régulièrement la contribution qu'ils doivent à l'organisation. Le Gouvernement angolais apprécie l'aide dont le pays bénéficie dans le cadre du programme de coopération technique de l'AIEA.

À l'heure actuelle, le programme de coopération technique consiste en neuf projets traitant de l'établissement du premier centre de radiothérapie, de l'introduction de techniques de médecine nucléaire dans les pratiques cliniques, du suivi vétérinaire des résidus médicamenteux, des techniques isotopiques pour étudier les effets des engrais biologiques et inorganiques, de l'amélioration des plantes par mutations et de la création de laboratoires d'essais non destructifs pour les applications industrielles.

L'Angola participe également à plusieurs projets régionaux et interrégionaux dans le cadre des programmes de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA). Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance du projet de l'AIEA relatif à la gestion des zones côtières, qui traite des effets néfastes des proliférations d'algues nuisibles et auquel participent aussi la Namibie et la République sud-africaine.

De plus, l'AIEA aide mon pays à établir le cadre juridique et l'infrastructure réglementaire requis pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le 28 juin, une loi nationale sur l'énergie nucléaire a été promulguée, ce qui constitue un pas important vers la création d'un institut national de radioprotection, qui deviendra réalité dans un proche avenir. À cet égard, nous remercions l'AIEA pour son appui précieux.

Pour le cycle programmatique de coopération technique 2009-2011, le Gouvernement angolais a soumis à l'AIEA, pour examen, six idées de projet dans les domaines de la physique nucléaire, de l'agriculture, de la santé humaine, des ressources hydriques, des applications industrielles et de la radioprotection. Les projets portent sur l'utilisation de systèmes de contrôle nucléaire, le recours à l'hydrologie isotopique pour une gestion durable des eaux souterraines, le maintien des capacités nationales d'entretien et de réparation, l'amélioration des fèves de café par mutations, le passage en phase II d'un laboratoire d'enseignement de la physique nucléaire et le renforcement des capacités nationales dans le domaine de physique médicale. Par souci d'efficacité, l'AIEA organise des formations, des séminaires, des ateliers, des visites scientifiques et des stages, et fournit par ailleurs des avis d'experts et de l'équipement.

Mon gouvernement reconnaît que le renforcement des activités de coopération technique de l'AIEA liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à ses applications pratiques contribuera sensiblement au bien-être et à la qualité de vie des peuples du monde, en particulier ceux des États membres en développement.

Cela dit, nous estimons que pour nombre de pays en développement, notamment en Afrique, l'objectif, fixé par l'ONU, de réduire de 50 % la pauvreté extrême et la faim d'ici à 2015 suppose en particulier l'éradication ou la limitation du cancer, des mouches tsé-tsé et de la trypanosomiase, du VIH/sida, des anophèles et du paludisme, ainsi que des criquets pèlerins. Tous ces facteurs sont autant de freins supplémentaires au développement socioéconomique.

Le réchauffement climatique, conséquence de la pollution atmosphérique due à l'activité humaine, qui entraîne des changements climatiques marqués et dangereux, constitue désormais une menace grave pour le développement et la sécurité de l'humanité. Nous estimons qu'une première étape de la lutte contre ce fléau doit consister à ce que tous les pays signent et appliquent les protocoles internationaux relatifs à la protection de l'environnement, tels que les Protocoles de Kyoto et de Montréal. À cet égard, mon gouvernement salue l'initiative du Secrétaire général d'inviter les pays qui polluent le plus l'atmosphère à consacrer davantage de ressources à sa protection.

S'agissant du cancer, nous apprécions la politique visant à élaborer une stratégie de mise en œuvre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie. Nous encourageons l'AIEA à poursuivre sa collaboration avec les autres organisations nationales, régionales et internationales pertinentes pour favoriser la mise au point de systèmes présentant un bon rapport qualité-prix pour le traitement du cancer par radiothérapie. Dans le même esprit, nous appelons tous les États membres à maintenir leur contribution au Programme afin qu'il puisse atteindre son but, entre autres, d'aider les pays en développement à intégrer la radiothérapie dans le cadre plus large de la prévention et du traitement du cancer. Nous apprécions également les contributions volontaires de certains États membres, du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, du National Cancer Institute des États-Unis et d'entreprises privées.

En ce qui concerne la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase qu'elle transmet, mon pays appuie les activités de l'AIEA visant à éradiquer l'insecte en question ou à limiter son développement grâce à la technique de stérilisation des insectes et apprécie son soutien constant aux États membres africains dans leurs efforts pour renforcer leurs capacités nationales et créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en appliquant la technique de l'insecte stérile. Nous apprécions également l'appui de l'AIEA à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, menée par l'Union africaine, dans sa contribution à la mise en œuvre d'un plan d'action dans certains pays du continent.

Compte tenu des progrès réalisés dans l'application de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre la mouche tsé-tsé dans certains pays africains, l'Angola souhaite encourager l'AIEA, en partenariat avec d'autres organisations pertinentes telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé, à intensifier encore ses recherches en vue d'utiliser cette technique pour lutter contre l'anophèle et le paludisme, le criquet pèlerin et les autres insectes qui freinent le développement socioéconomique du continent. Dans le même contexte, nous saluons la décision de la Consultation régionale de l'ONU sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Alger en juillet 2006 et à l'occasion de laquelle on a discuté des méthodes et techniques de lutte intégrée contre les criquets pèlerins. Des recommandations ont été formulées quant à l'utilisation d'applications nucléaires dans la lutte contre ces insectes et la création de centres régionaux d'étude et de formation en la matière.

Enfin, et surtout, le VIH/sida est l'un des plus graves problèmes de santé publique de l'histoire moderne, depuis sa découverte en 1981. Cette maladie est bien plus préoccupante dans certaines parties du monde que dans d'autres. La plupart des personnes malades du sida vivent dans les pays en développement d'Asie et d'Afrique, et l'essentiel des décès se produit en Afrique subsaharienne. Le sida retarde la croissance économique en détruisant le capital humain et, partant, aggrave la pauvreté.

Dans ce contexte, nous encourageons l'AIEA, en partenariat avec les organisations nationales, régionales et internationales compétentes, à explorer de nouvelles manières de contrer ce fléau sans cesse croissant. Le

Gouvernement angolais se félicite du projet régional Initiatives de lutte contre le VIH dans les domaines de l'épidémiologie et de l'immunologie moléculaires, qui vient en appui au programme conjoint OMS/ONUSIDA de recherche sur un vaccin contre le sida.

En ce qui concerne la vérification nucléaire, le régime de non-prolifération nucléaire et de contrôle des armements continue de faire face à tout un ensemble de difficultés. Le Gouvernement angolais estime qu'il importe de renforcer la surveillance de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de progresser vers le désarmement mondial. Nous apprécions toutes les initiatives pertinentes prises dans le respect de la Charte des Nations Unies, conformément à la notion de multilatéralisme et suivant les principes qui régissent les relations entre États – c'est-à-dire sur la base de l'égalité entre tous les États.

L'Angola, comme la vaste majorité des membres de l'Assemblée, reconnaît le droit inaliénable de tous les États de produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce contexte, mon gouvernement apprécie et appuie l'initiative qui a pour but d'aider les pays en développement intéressés par l'acquisition de réacteurs de faible ou moyenne puissance en vue de favoriser le développement économique, tout en protégeant l'environnement et en assurant la sûreté et la sécurité.

Le Gouvernement angolais s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Bénin au nom du Groupe des États d'Afrique.

Enfin, le Gouvernement de la République d'Angola recommande que l'Assemblée générale approuve le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa présentation à l'Assemblée du rapport annuel de l'Agence pour 2006.

La Malaisie apprécie vivement le rôle joué par l'AIEA pour aider les États Membres en développement à planifier et mettre en œuvre les utilisations pacifiques des sciences et technologies nucléaires. Il faut néanmoins faire davantage pour promouvoir les droits inaliénables des États Membres en développement, notamment en ce qui concerne le développement de la recherche, de la production et de

l'exploitation de l'énergie nucléaire, ainsi que le droit de participer le plus largement possible à l'échange des matériels, matières et technologies nucléaires à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux termes de leurs accords de garanties respectifs, droits consacrés par l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

En ce qui concerne la coopération relative aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la Malaisie fait partie des pays qui ont largement bénéficié du Programme d'assistance et de coopération techniques de l'AIEA. Après avoir été au départ un bénéficiaire du Programme, la Malaisie met désormais des experts à disposition pour des missions de l'AIEA dans d'autres pays en développement au titre du Programme. En outre, nous soutenons activement le Programme, notamment en accueillant un certain nombre de conférences, séminaires, ateliers, réunions et séances régionales de formation de l'AIEA, ainsi qu'en assurant la formation de boursiers de l'Agence. Une part importante des frais d'organisation locaux est prise en charge par le Gouvernement malaisien. Nous le faisons parce que nous estimons que le Programme est d'une grande valeur, notamment pour les États Membres en développement, car il permet le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

En dépit de notre attachement à ce Programme, nous sommes quelque peu déçus du fait que nous ne puissions pas toujours obtenir de places pour nos scientifiques et ingénieurs dans les programmes de formation nucléaire de pays dotés de technologies et de programmes nucléaires plus avancés. Ceci pourrait être dû à un renforcement des régimes de contrôle de ces pays par rapport au transfert de matières, matériels et technologies nucléaires et apparentés.

Tout en comprenant les préoccupations de ces pays dotés de secteurs nucléaires plus avancés, la Malaisie souhaite rappeler que, si elle cherche à développer des compétences locales dans les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, conformément à ses engagements en matière de non-prolifération et à son adhésion au régime de garanties établi par le TNP, c'est pour pouvoir contribuer davantage au régime d'assistance et de coopération techniques de l'Agence. La Malaisie invite donc instamment l'AIEA à examiner cette question, afin d'y trouver une solution.

Ayant exclu d'acquérir l'arme nucléaire, la Malaisie estime que les États en développement non dotés de l'arme nucléaire et parties au TNP méritent de bénéficier d'un traitement préférentiel en termes d'accès aux matériels, matières et technologies nucléaires pour des usages civils pacifiques, par rapport aux États qui ne sont pas parties au TNP, que ce soit dans le cadre du Programme d'assistance et de coopération techniques de l'AIEA ou d'arrangements bilatéraux.

Nous voyons actuellement un intérêt accru pour l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie de substitution. À l'heure actuelle, parmi les pays en développement, notamment en Asie, il y a un net intérêt pour la maîtrise de l'énergie nucléaire en vue de répondre aux besoins énergétiques futurs. Comme le signale le rapport de l'AIEA, 15 des 30 réacteurs nucléaires actuellement en construction dans les pays en développement se trouvent en Asie.

Les trois facteurs qui expliquent cet intérêt sont, comme l'a dit le Directeur général dans sa déclaration au cours de la cinquante-et-unième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA le 17 septembre 2007, la croissance soutenue de la demande en énergie, les inquiétudes de plus en plus fortes au sujet de la sécurité énergétique et le défi des changements climatiques. La Malaisie partage cette analyse. À l'heure actuelle, la Malaisie dépend de ressources en gaz naturel pour plus de 70 % de sa production d'électricité. Mais, en tant que pays en développement qui connaît un fort taux de croissance, elle doit se réserver d'autres options énergétiques pour l'avenir.

Par conséquent, la Malaisie reste vivement intéressée par toute possibilité de progresser dans la mise au point d'approches multilatérales équitables concernant le cycle du combustible nucléaire. Elle estime que de tels arrangements seraient bénéfiques à long terme pour les pays en développement, notamment dans les cas où ces pays auraient à terme besoin de lancer un programme nucléaire pour combler les besoins énergétiques futurs. Dans ce contexte, la Malaisie pense que toute approche multilatérale de ce type serait un moyen de réduire au minimum les coûts d'investissement requis pour tout pays souhaitant se lancer dans la production d'électricité d'origine nucléaire pour aider à subvenir à ses besoins énergétiques futurs, tout en garantissant les approvisionnements.

De plus, la Malaisie pense que l'on pourrait envisager qu'une condition préalable à la participation à une telle approche multilatérale soit de renoncer volontairement et à titre provisoire aux droits individuels dans ce domaine. Nous soulignons toutefois que l'application d'un tel renoncement ne serait valable que pour la durée de l'arrangement multilatéral. De plus, le renoncement devrait aussi être accompagné d'une garantie d'approvisionnement continu des services et matières requis pour le cycle du combustible nucléaire, ainsi que de garanties appropriées, y compris des compensations financières et autres en cas de non-approvisionnement pour des raisons autres que des manquements aux engagements de non-prolifération nucléaire.

Cela dit, la Malaisie est aussi fermement convaincue que toute approche multilatérale du cycle du combustible nucléaire ne devrait pas avoir d'incidence négative sur les droits inaliénables fondamentaux des États parties au TNP de développer les technologies nucléaires pour des buts pacifiques, que ce soit par l'imposition de suspensions permanentes obligatoires de toute partie de ces droits en tant que condition préalable à la participation de tout État partie au TNP à une approche multilatérale de ce type, ou sous une autre forme.

Tout en appuyant les initiatives qui visent à améliorer les garanties d'approvisionnement dans le domaine des technologies électronucléaires, qui d'après nous contribueront sensiblement à réduire les risques de prolifération de technologies sensibles, la Malaisie estime que ces initiatives ne doivent pas détourner l'attention de la communauté internationale des obligations qu'ont les États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre de bonne foi des négociations visant à parvenir à des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire.

Malgré l'attention et la priorité écrasantes accordées à la non-prolifération nucléaire, la Malaisie reste fermement convaincue que la recherche d'un désarmement nucléaire général, complet et irréversible soumis à des contrôles internationaux stricts et efficaces est la voie la plus efficace de lever la menace de prolifération des armes nucléaires, et que l'élimination totale de telles armes reste la seule garantie contre leur utilisation ou la menace d'y recourir.

Dans le contexte de la poursuite de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires, la Malaisie

reste préoccupée de voir que la plupart des États dotés de ces armes n'ont pas encore conclu le Protocole se rapportant au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. À cet égard, nous nous réjouissons que la Chine soit disposée à accéder au Protocole, et invitons le reste des États dotés d'armes nucléaires à envisager d'y accéder dès que possible. Dans le même ordre d'idées, nous nous réjouissons de la création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, première zone de cette nature à être créée dans l'hémisphère Nord.

La Malaisie souhaite également lancer un appel en faveur de la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires analogue au Moyen-Orient, conformément aux résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus. La Malaisie invite également Israël à adhérer au TNP et à placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'application de l'Accord de garanties conclu au titre du TNP avec la République islamique d'Iran, la Malaisie réaffirme qu'elle reconnaît l'AIEA comme la seule autorité compétente pour la vérification des obligations en matière de garanties de ce pays ainsi que des autres États membres. La Malaisie estime que la volonté de l'Iran de continuer d'autoriser l'AIEA à inspecter et à vérifier ses installations nucléaires aidera ce pays à gagner la confiance de la communauté internationale et à la rassurer sur le caractère pacifique de son programme nucléaire. À cet égard, la Malaisie se félicite des évolutions encourageantes concernant la coopération de l'Iran avec l'AIEA et compte que toutes les questions en suspens intéressant le programme nucléaire iranien pourront être réglées de façon amicale et mutuellement acceptable.

La Malaisie se réjouit également des dispositions encourageantes qui ont été prises par la République populaire démocratique de Corée, en particulier de sa décision de fermer les installations nucléaires de Yongbyon et d'autoriser les inspecteurs de l'AIEA à accéder à ses installations nucléaires, conformément à l'accord du 13 février. La Malaisie voit dans ces dispositions des mesures de confiance importantes qui pourraient aider les efforts engagés pour obtenir la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La Malaisie reste convaincue de l'intérêt du processus des

pourparlers à six, en particulier pour parvenir à une solution pacifique et diplomatique du problème nucléaire lié à la République populaire démocratique de Corée, et nous espérons que toutes les parties concernées continueront de soutenir pleinement le processus.

En conclusion, la Malaisie aimerait exprimer une nouvelle fois ses remerciements à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, ainsi qu'au secrétariat de l'AIEA pour leur travail précieux et important au service des trois piliers du mandat de l'Agence : le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Organisation des travaux

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'aimerais porter à l'attention des membres qu'un programme de travail révisé de l'Assemblée générale a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques sous la cote A/INF/62/4/Rev.1.

Conformément à l'annonce faite à la 33^e séance plénière, le 24 octobre 2007, concernant le programme de travail, les modifications suivantes figurent dans la version révisée : le report à une date ultérieure de l'examen du point 11 de l'ordre du jour, « Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique »; du point 14 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés »; et du point 44 de l'ordre du jour, « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida ». La réunion spécifique sur les éléments nouveaux au titre du point 116 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire », est maintenant programmée pour l'après-midi du jeudi 6 décembre 2007.

Par ailleurs, je souhaite informer les membres que le mercredi 31 octobre 2007 après-midi, l'Assemblée générale abordera comme deuxième point le point 66 b) de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants », afin de se prononcer sur un projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale. Le projet de décision s'intitule « Participation d'enfants et d'organisations non gouvernementales aux tables rondes organisées à l'occasion de la Séance plénière commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants ». Ce document sera publié sous la cote A/62/L.8.

M. Pramwudwinai (Thaïlande) (*parle en anglais*): En premier lieu, ma délégation tient à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'occasion de son cinquantième anniversaire qu'elle célèbre cette année, et pour ses réalisations, notamment les progrès accomplis dans le plan de travail avec l'Iran et dans le suivi, la vérification et le démantèlement des installations nucléaires de Yongbyon en République populaire démocratique de Corée. Nous encourageons vivement l'Iran et la République populaire démocratique de Corée à continuer de coopérer avec l'AIEA afin de maintenir l'élan de la création d'un environnement propice à la paix et à la prospérité dans la région, et nous les soutenons fermement dans cet effort.

La Thaïlande tient également à indiquer qu'elle est favorable à l'élargissement du mandat de l'AIEA concernant la promotion et la réglementation des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au service du développement. Elle est disposée à travailler avec l'AIEA à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité nucléaires en vue de l'objectif de non-prolifération nucléaire au moyen de garanties efficaces et de mesures de vérification. À cet égard, nous souhaitons la bienvenue aux cinq nouveaux membres de l'AIEA, et aux 11 nouveaux membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence.

La Thaïlande prend note avec satisfaction du rapport annuel de l'AIEA pour 2006, en particulier des nouvelles initiatives et de la réalisation de programmes d'application du nucléaire dans divers domaines. À notre avis, les applications de technologies nucléaires constituent un domaine où le rôle constructif de l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doit être valorisé davantage et encouragé plus activement.

En tant que cinquante-huitième membre de l'AIEA, en tant que l'un de ses membres fondateurs (adhésion en 1957) et membre actuel du Conseil des gouverneurs pour la période 2006-2008, la Thaïlande se conforme pleinement aux règles et dispositions de l'Agence ainsi qu'à tous les codes de conduite pertinents sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Nous nous félicitons du discours inaugural prononcé par M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence, au sixième Congrès sur la science

et la technologie au service du développement qui a eu lieu en Thaïlande le 16 juillet 2007, où le rôle de l'énergie nucléaire en tant que moteur de développement a été souligné. En particulier, nous souscrivons pleinement au point de vue selon lequel le rôle de l'énergie nucléaire dans le développement durable doit être réévalué à la lumière des enjeux nouveaux et interdépendants que sont la sécurité énergétique et le changement climatique.

En tant qu'État partie au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), la Thaïlande reconnaît et soutient le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément au TNP. Reconnaisant le lien étroit entre énergie, sécurité et développement, et les exigences en matière de changements climatiques découlant de l'utilisation de combustibles fossiles, la Thaïlande estime que l'énergie nucléaire est une option énergétique viable et, par conséquent, se félicite de la réévaluation du rôle de l'énergie nucléaire dans le développement durable, conformément à l'Action 21 et aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Étant donné la nécessité de diversifier les sources d'énergie et de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, la Thaïlande se tourne vers l'énergie nucléaire. En juillet dernier, la Thaïlande a annoncé qu'elle envisageait de développer l'énergie nucléaire dans le cadre du Plan national de développement énergétique pour les 14 prochaines années, qui prévoit la production de l'électricité nucléaire d'ici à 2021. L'Agence thaïlandaise de l'énergie atomique, en tant qu'agence nationale de régulation, l'Institut thaïlandais de technologie nucléaire et le Conseil national de la politique énergétique en tant qu'organes opérationnels et décideurs, respectivement, ont déjà commencé à travailler avec l'AIEA sur la mise en place des instruments éducatifs, industriels, juridiques et institutionnels nécessaires. Un comité préparatoire thaïlandais des infrastructures nucléaires a également été mis en place.

La Thaïlande se félicite également du rôle actif que joue l'AIEA pour l'utilisation de la technologie nucléaire à d'autres fins de développement, en particulier dans les domaines de la médecine, de l'alimentation et de l'agriculture, de la gestion de l'environnement et de l'industrie. La Thaïlande encourage les pays à travailler avec l'AIEA pour faire

rapport sur les progrès réalisés dans l'accomplissement de leurs obligations internationales pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du renforcement de la mise en place de systèmes de garanties.

Le rapport, qui met en relief les programmes et les activités que l'AIEA a entrepris avec ses États membres, montre que l'approche adoptée par l'Agence permet comme il convient d'appuyer les droits de ses membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de renforcer son rôle juridique et institutionnel en matière de sûreté et de vérification.

En ce qui concerne les stratégies de non-prolifération, la Thaïlande se félicite des efforts de l'AIEA pour examiner les mécanismes multilatéraux qui assureraient l'approvisionnement fiable en services liés au cycle de combustible, et leur accès, aux États qui ont choisi de ne pas se doter des pleines capacités du cycle de combustible.

S'agissant du Fonds de coopération technique, la Thaïlande se félicite du rôle important que le Fonds joue pour renforcer le transfert des technologies et promouvoir la coopération scientifique et technologique dans des domaines tels que les besoins essentiels de l'être humain et le développement durable. Cependant, on doit mettre davantage l'accent sur la façon dont on pourrait utiliser et gérer ce Fonds avec plus d'efficacité sans sacrifier les avantages de la technologie nucléaire pour les États Membres.

Enfin, la Thaïlande réaffirme son appui au rôle indispensable de l'AIEA en matière de technologie nucléaire, de sûreté et de vérification pour la paix et la prospérité des États membres et de la communauté internationale. La Thaïlande félicite l'AIEA de son intégrité, de son impartialité et de son professionnalisme s'agissant de promouvoir et d'assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le développement, et de son rôle compétent et central dans le cadre du programme de désarmement et de non-prolifération.

M^{me} Mladineo (Croatie) (*parle en anglais*) : la Croatie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mes observations à quelques questions auxquelles mon pays est particulièrement attaché.

Je voudrais dire d'emblée que, après son élection de l'année dernière au Conseil des gouverneurs de

l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Gouverneur représentant la Croatie a été élu Vice-Président du Conseil en septembre. Cela confirme que nous sommes prêts à jouer un rôle constructif dans les activités de l'AIEA. En outre, cela démontre que la Croatie est satisfaite de la contribution sans pareille de l'Agence à la paix, à la sécurité et au développement dans le monde en cette période difficile et cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Je voudrais également dire que la Croatie est satisfaite du rapport annuel détaillé de l'Agence. Je voudrais remercier le Directeur général, M. ElBaradei, d'avoir présenté le rapport ce matin. La Croatie appuie pleinement son contenu et a le plaisir de figurer parmi les coauteurs du projet de résolution relatif à ce rapport.

La Croatie félicite l'Agence d'avoir poursuivi avec succès toute une gamme d'activités dans les domaines de la technologie, de la sûreté et de la vérification. Nous appuyons en particulier les efforts pour actualiser et développer en permanence les concepts et les moyens de l'Agence pour faire face efficacement aux nouvelles tendances dangereuses qui se profilent en matière de prolifération nucléaire.

L'Agence a été créée il y a 50 ans pour promouvoir la sûreté, la sécurité et l'utilisation pacifique des techniques nucléaires. À cet égard, la Croatie réaffirme que les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels représentent la norme actuelle de vérification de l'AIEA. L'application universelle d'un système de garanties renforcé est une priorité pressante, et le fait que plus de 100 pays doivent encore faire entrer en vigueur les protocoles additionnels nous préoccupe beaucoup. En même temps, il faut accroître les ressources de vérification de l'AIEA afin que l'Agence puisse traiter efficacement les demandes croissantes en matière de vérification.

La Croatie appuie les activités de l'AIEA dans le domaine du renforcement des capacités nationales pour prévenir la prolifération et accroître la sécurité nucléaire. Des mesures doivent être prises au plan national pour améliorer le contrôle à l'importation et à l'exportation et renforcer le contrôle aux frontières, réévaluer le cadre législatif, pour que des échanges plus fréquents d'informations pertinentes aient lieu aux échelons national et international, et pour sensibiliser davantage le grand public à la question de la prolifération.

La Croatie a signé et ratifié le Protocole additionnel, l'amendement à l'article VI du Statut de l'AIEA et l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La Croatie appuie également le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les directives supplémentaires sur l'importation et l'exportation des sources radioactives.

L'un des aspects les plus bénéfiques de la bonne coopération entre la Croatie et l'Agence est le programme de coopération technique, dans le cadre duquel l'Agence appuie actuellement cinq projets en Croatie, ainsi que ses contributions et participation à l'organisation d'ateliers et de séminaires accueillis par la Croatie, sur la non-prolifération, la radioprotection et la lutte contre le trafic et les menaces terroristes potentielles à la sécurité des matières nucléaires et radioactives.

Dans ce contexte, nous sommes aussi satisfaits d'avoir renforcé notre rôle dans la région, compte tenu de l'importance des mesures régionales coordonnées et efficaces visant à utiliser au maximum l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à faire face au risque croissant de prolifération et de terrorisme nucléaire.

Le rôle de l'Agence continuant de s'accroître, les défis qu'elle doit relever demeurent importants et délicats. Le rapport annuel énonce très clairement que ces défis ne peuvent être relevés que par des partenariats avec les parties prenantes : États membres, organisations internationales, organisations non gouvernementales, homologues nationaux et public. La Croatie s'engage à redoubler d'efforts pour mettre en place ces partenariats en vue de parvenir à la non-prolifération durable et à « l'atome pour la paix ».

M. Rachkov (Biélorus) (*parle en russe*) : L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) célèbre cette année son cinquantième anniversaire. En l'espace de 50 ans, l'Agence est devenue une organisation internationale de premier plan, capable de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de surveiller la bonne mise en œuvre des obligations internationales relatives à la non-prolifération des armes nucléaires.

Les États membres de l'Agence et son secrétariat accomplissent un travail phénoménal. À travers son programme de coopération technique, l'AIEA aide de multiples façons les États membres intéressés à appliquer les technologies nucléaires de pointe. Un soin particulier est mis à maintenir la sûreté nucléaire

et radiologique à l'échelle mondiale. Un plan de lutte contre le terrorisme nucléaire est en cours d'exécution. Des dispositifs sont mis en place afin de renforcer la protection physique des matières nucléaires et radioactives. Des mesures cohérentes sont prises en vue d'universaliser le régime de non-prolifération nucléaire et d'améliorer l'efficacité du système de garanties. Les activités de l'AIEA visent également à préserver le savoir nucléaire et à former des spécialistes dans ce domaine.

Le Biélorus prend une part active à toutes ces activités. Notre pays soutient pleinement le travail mené par l'Agence conformément à sa devise « Les atomes pour la paix ». Nous estimons qu'il faut tirer le plus grand parti possible de tous ses mécanismes pour atteindre ces objectifs. Nous considérons que les mécanismes de coopération technique de l'AIEA sont primordiaux pour transmettre et inculquer les idées, les technologies et les connaissances d'avant-garde en matière nucléaire.

Les projets de coopération technique mis en œuvre par l'Agence au Biélorus apportent un appui significatif à l'action nationale dans un grand nombre de domaines susceptibles de recourir aux savoirs et technologies nucléaires. En outre, après que le Biélorus a subi de plein fouet la catastrophe de Tchernobyl, la coopération technique l'a aidé à instaurer les conditions socio-économiques et médicales requises pour relever les régions sinistrées et assurer leur développement durable.

À l'heure actuelle, l'AIEA joue un rôle essentiel en raison du concours qu'elle apporte aux États membres désireux de se doter d'un programme d'énergie nucléaire. Nous nous réjouissons de voir que ses activités s'institutionnalisent dans ce domaine. Cela est particulièrement important si l'on considère qu'un nombre croissant d'États annoncent leur intention d'élaborer des programmes nationaux de développement de l'énergie nucléaire et notamment de construire des centrales nucléaires sur leur territoire. À ce sujet, il est prometteur que l'Agence étudie de nouvelles voies d'approche du cycle de combustible nucléaire en vue de garantir la fourniture de combustible nucléaire aux consommateurs intéressés.

Partisan convaincu et indéfectible de la consolidation et de l'universalisation du régime international de non-prolifération nucléaire, le Biélorus s'acquitte scrupuleusement des obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires (TNP) et de l'accord de garanties conclu avec l'AIEA. Tout en mesurant pleinement la complexité et l'hétérogénéité des questions soulevées par l'application du TNP, nous considérons que la coopération prévue par le Traité doit contribuer à accumuler les expériences positives dans l'application de toutes ses dispositions, y compris celles de l'accord de garanties conclu avec l'AIAE.

Tout pays s'acquittant des obligations contractées aux termes du TNP doit pouvoir accéder sans entrave à l'énergie nucléaire.

La délégation biélorussienne note avec satisfaction que la résolution sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence, adoptée à la Conférence générale de l'AIEA, signale le rôle majeur de l'Agence dans les efforts internationaux visant à faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl. Le Gouvernement biélorussien compte poursuivre la mise en place des conditions propices aux activités menées par l'AIEA afin d'atténuer les effets de la catastrophe survenue à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous engageons instamment tous les États membres de l'Agence à soutenir les efforts faits par l'AIEA face à ce grand problème.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence. Le Pakistan se félicite de la manière dont l'AIEA contribue à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans divers domaines, qu'il s'agisse de la production d'électricité, de la santé et médecine, de l'agriculture, de l'hydrologie, de l'industrie, de l'environnement et des sciences fondamentales. M. ElBaradei et ses collègues peuvent compter sur notre soutien total et notre pleine coopération dans l'intérêt du progrès et de la prospérité pour tous.

Cela fait cinq décennies que l'AIEA est une organisation performante. Principale organisation chargée de promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, elle a gagné en importance avec la montée rapide de la demande énergétique mondiale et l'épuisement des réserves de combustibles fossiles, ainsi qu'avec l'apparition et l'expansion des divers problèmes environnementaux.

Le rapport de l'Agence pour l'année 2006 souligne que l'électronucléaire est décisif pour sécuriser davantage les approvisionnements

énergétiques tout en limitant les émissions de carbone dans l'atmosphère. L'Agence peut sensiblement concourir à faire face aux besoins et aux problèmes du XXI^e siècle en assurant un accès équitable aux matières, aux techniques et à l'équipement nucléaires servant des fins pacifiques.

Le Pakistan attache la plus haute importance au programme de coopération technique de l'AIEA. Nous en avons bénéficié et y avons contribué.

Le Pakistan est l'un des premiers pays qui a mis en route un programme de production d'électronucléaire. Nous nous sommes dotés de tout l'éventail des installations du combustible nucléaire. Parallèlement au développement du cycle du combustible nucléaire, je voudrais brièvement attirer l'attention sur nos accomplissements dans d'autres secteurs.

Dans le domaine de la recherche nucléaire, l'Institut pakistanais des sciences et technologies nucléaires s'est imposé sur la scène régionale pour la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines de la physique nucléaire, de la chimie nucléaire, des matières nucléaires, du génie nucléaire, de la production de radio-isotopes et de leurs applications.

La Commission de l'énergie atomique du Pakistan contribue de façon cruciale à l'application de la science et de la technologie nucléaire dans le secteur de la santé humaine. À ce jour, la Commission a créé à travers le pays 13 centres et instituts de médecine et oncologie utilisant l'énergie nucléaire pour le diagnostic et les soins.

La Commission de l'énergie atomique du Pakistan collabore également avec plusieurs organismes internationaux, tels que l'AIEA, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Union internationale contre le cancer, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres, à des projets de coopération technique, en assurant une formation pour le développement des ressources humaines techniques.

Depuis sa création, la Commission de l'énergie atomique du Pakistan joue un rôle majeur pour ce qui est de tirer parti des techniques nucléaires dans la recherche en agronomie et dans d'autres domaines de la biologie. Notre Institut national des biotechnologies et du génie génétique se consacre à l'application des biotechnologies dans l'agriculture, l'industrie, la santé et l'environnement. La Commission de l'énergie atomique du Pakistan a également créé des laboratoires

de recherche dans les domaines de l'hydrologie et de l'écologie isotopiques.

Grâce à un important programme nucléaire civil et à des décennies d'expérience nucléaire dans les domaines de la production d'énergie, de la santé, de la médecine, de l'agriculture, des biotechnologies et des applications industrielles, le Pakistan est particulièrement bien placé pour offrir une coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux pays en développement soumis aux garanties de l'AIEA. Nous comptons bien renforcer encore notre participation aux activités d'encouragement de cette dernière.

Depuis la mise en place de son programme nucléaire, le Pakistan a toujours reconnu que la sûreté et la sécurité nucléaires aux plans national et international étaient des objectifs vitaux. Nous avons par conséquent établi une solide infrastructure de sûreté et de sécurité, notamment une Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire forte et indépendante. Le Pakistan est partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à d'autres instruments pertinents de l'AIEA. Les arrangements relatifs à la sûreté des installations nucléaires civiles pakistanaises sont soumis à une évaluation par les pairs et à des inspections régulières par les missions de l'AIEA. En ce qui concerne la sécurité, l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire exige de tous les opérateurs qu'ils appliquent les arrangements de sécurité contenus dans le document INFCIRC/225/Rev.4 de l'AIEA, qui incarne la norme internationale actuellement en vigueur dans ce domaine.

L'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire met en œuvre le Plan d'action national de sécurité nucléaire, qui vise, premièrement, à renforcer la sécurité des matières nucléaires et radioactives et des installations qui contiennent de telles matières, deuxièmement, à prévenir et à détecter le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives, et troisièmement, à intervenir dans les situations d'urgence et les cas de trafic illicite. Sur ce point, l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire coopère avec l'AIEA en vue de renforcer ses capacités.

L'économie pakistanaise a connu un taux de croissance annuel moyen de 7 % entre 2002 et 2007. La demande en électricité a progressé de 8 % par an. Au rythme de croissance actuel, on estime que la

demande en électricité devrait passer de 20 000 à 163 000 mégawatts à l'horizon 2030.

Les ressources énergétiques nationales du Pakistan sont limitées. Le Gouvernement pakistanais a donc lancé un Plan de sécurité énergétique sur 25 ans, pour faire face à la demande énergétique croissante. La stratégie de développement du secteur de l'électricité est axée sur l'utilisation maximale des ressources énergétiques nationales, afin de réduire la dépendance aux importations de combustible. La production d'énergie nucléaire sera un élément indispensable de notre stratégie nationale en matière de sécurité énergétique.

Ce Plan de sécurité énergétique envisage une augmentation de la production d'électricité nucléaire, qui passerait de 425 mégawatts, chiffre actuel, à 8 800 mégawatts d'ici à 2030, la part de l'énergie nucléaire passant ainsi de 0,8 à 4,2 %. Cette augmentation nécessitera la construction de plusieurs réacteurs nucléaires supplémentaires.

À l'appui de cette expansion attendue de l'énergie nucléaire au Pakistan, nous nous sommes lancés dans la construction d'une usine de conversion et d'enrichissement de l'uranium, qui répondra aux besoins en combustible de nos centrales nucléaires. Lors de la dernière Conférence générale de l'AIEA, le Pakistan a annoncé qu'il envisageait la possibilité de placer cette usine sous les garanties de l'AIEA. La mise en place de cette mesure volontaire serait facilitée si le Pakistan était intégré, de manière non discriminatoire, aux arrangements internationaux relatifs à la collaboration nucléaire pacifique.

Le Pakistan a suivi de près les récentes propositions et initiatives visant à garantir l'approvisionnement en combustible nucléaire. Ce dispositif ne pourra être accepté que s'il inspire confiance. Il devrait par ailleurs encourager l'expansion de l'énergie nucléaire grâce à la fourniture garantie et non discriminatoire du combustible nucléaire et d'autres services connexes. Par-dessus tout, conformément aux réalités actuelles, un tel mécanisme devrait inclure tous les États qui disposent de capacités de pointe pour le cycle du combustible nucléaire. En particulier, le rapport du Groupe d'experts créé par le Directeur général de l'AIEA insiste sur la nécessité d'associer les trois États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'approche multilatérale du cycle du combustible nucléaire. Il envisage également la

création de parcs nucléaires dans les pays surveillés par l'AIEA.

Le Pakistan reconnaît l'importance du rôle joué par le régime de vérification de l'AIEA. Nous avons pleinement honoré les obligations qui nous incombent au titre des accords de garanties passés avec l'AIEA. Nous estimons que tous les États devraient se conformer pleinement à leurs obligations en matière de garanties et à leurs engagements internationaux. Le meilleur moyen de préserver la crédibilité du régime des garanties est que tous les États respectent pleinement leurs obligations juridiques. Un équilibre entre les fonctions de régulation, d'encouragement et de sûreté de l'Agence permettra de garantir sa pertinence au XXI^e siècle, dans un climat de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la non-prolifération.

Pour conclure, je voudrais dire que la communauté internationale a parfaitement reconnu et salué le rôle vital joué par le Directeur général ElBaradei et l'AIEA dans la promotion de la coopération nucléaire à des fins pacifiques et de la non-prolifération. Les remarques de M. ElBaradei concernant plusieurs problèmes actuels méritent d'être attentivement examinées par toutes les parties concernées.

Il y a toutefois un écart entre l'appel lancé en faveur des garanties intégrales et du protocole additionnel, en tant que norme pour la coopération nucléaire pacifique, et le fait que, dans le même temps, l'Agence soit disposée à envisager des exceptions sélectives à ces normes. Le Pakistan appuie l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'un nouveau cadre d'utilisation de l'énergie nucléaire, un cadre qui corresponde aux « enseignements tirés et à la réalité actuelle » (A/62/PV.36). Ce cadre devra être mis en place de manière non discriminatoire. Nous nous félicitons également que le lien entre non-prolifération et désarmement ait été reconnu. De son côté, depuis déjà plusieurs années, le Pakistan plaide en faveur de l'apparition d'un nouveau consensus sur le désarmement et la non-prolifération, qui intégrerait le nouveau cadre pour les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous espérons que le Secrétaire général envisagera la possibilité de convoquer une conférence internationale ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'encourager l'apparition d'un tel consensus.

M^{me} Mohamed-Noor (Singapour) (*parle en anglais*): Ma délégation tient, tout d'abord, à remercier M. Mohamed ElBaradei, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son rapport complet. L'AIEA continue d'accomplir un travail remarquable, en dépit des difficultés qu'elle rencontre, ce qui est la preuve manifeste de la compétence et des qualités de dirigeant de son Directeur général. Nous estimons que l'AIEA doit rester le mécanisme mondial de la coopération dans le domaine nucléaire, conformément aux trois piliers sur lesquels elle repose, à savoir la technologie, la sûreté et la sécurité et la vérification.

L'année dernière, notre attention s'était principalement portée sur l'évolution de la situation nucléaire en Iran et en République populaire démocratique de Corée. Cette année, nous nous félicitons de la fermeture de la centrale nucléaire de Yongbyon, telle qu'attestée par l'AIEA, et du retour de la République populaire démocratique de Corée dans les pourparlers à six pays. La poursuite de la coopération entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée permettra d'accroître la sécurité dans la péninsule coréenne. Parallèlement, nous espérons que l'Iran poursuivra également sa coopération avec l'AIEA, de manière à renforcer la confiance et à régler les questions en suspens qui concernent son programme nucléaire.

La demande d'énergie de la région Asie-Pacifique s'est accrue en raison de son développement économique rapide. Cette demande ne peut que s'accroître à l'avenir. Actuellement, les combustibles fossiles permettent de satisfaire la plupart des besoins énergétiques de l'Asie. La question qui se pose est de savoir si cette situation peut durer. Les combustibles fossiles ne sont pas inépuisables, et il n'est pas toujours facile de les extraire; le prix élevé du pétrole en atteste. Il y a également lieu d'être préoccupé par les effets polluants des combustibles fossiles et l'influence des émissions de ces combustibles sur le climat. Compte tenu de ces préoccupations, il n'est pas surprenant que de nombreux pays explorent d'autres sources d'énergie possibles, qui seraient plus propres et dont le prix et la disponibilité à long terme seraient plus stables. Bref, de nombreux pays se tournent vers l'énergie nucléaire.

Aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États ont le droit souverain d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cependant, les pays qui envisagent de recourir à

l'énergie nucléaire ont également la lourde responsabilité de prendre soigneusement en compte les questions de sûreté. Les accidents qui surviennent dans des installations nucléaires ont des incidences effroyables qui se propagent sur de grandes distances et se manifestent sur une période très longue. Il suffit de se rappeler la tragédie de Tchernobyl survenue il y a plus de 20 ans. Cette année encore, il y a eu un incendie et une fuite à la centrale nucléaire de Kashiwazaki-Kariwa, alors que la province de Niigata, au Japon, était secouée par un tremblement de terre.

Les États qui sont en train d'envisager le recours à l'énergie nucléaire doivent également adopter des mesures pour calmer les inquiétudes relatives aux questions de sûreté et de sécurité. Le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA est l'instance la mieux placée pour aider ces pays à se conformer aux normes de sûreté nécessaires. L'AIEA peut aider les États à renforcer leurs capacités en ce qui concerne les questions de sûreté et de sécurité liées à l'usage de l'énergie nucléaire. Nous appuyons pleinement l'objectif du Département, qui vise à mettre en place un régime mondial de sûreté fort, durable et visible, capable de protéger les populations et l'environnement contre les conséquences des rayonnements ionisants, afin de réduire le risque d'accidents ou d'actes de malveillance qui pourraient mettre en péril les êtres vivants et les biens et afin d'atténuer efficacement les conséquences de tels incidents. À cet égard, nous nous félicitons des activités menées par l'AIEA en vue de créer, renforcer et maintenir les capacités nationales et régionales d'utiliser la technologie nucléaire de façon sûre et durable, et nous encourageons l'AIEA à poursuivre ces activités.

L'AIEA doit également poursuivre sa coopération technique avec les pays concernés et explorer les possibilités de nouveaux partenariats et de coopération avec d'autres acteurs sur le marché de l'énergie nucléaire. Les États doivent tirer parti du savoir-faire de l'AIEA dans ce domaine.

Singapour appuie l'objectif de l'AIEA de fournir des orientations faisant autorité et des conseils sur les approches, les politiques et les principes en matière de sûreté nucléaire. À cette fin, les normes de sûreté de l'AIEA sont extrêmement importantes et fournissent des principes de base largement acceptés. Les États qui envisagent de recourir à l'énergie nucléaire doivent tenir compte de ces normes internationales lors de l'élaboration de leurs propres lignes directrices et

s'inspirer du cadre de l'AIEA lorsqu'ils mettent au point des régimes de sûreté nucléaire. Singapour se félicite des efforts menés par l'AIEA pour diffuser dans le monde entier ses normes et ses pratiques optimales de sûreté et de sécurité.

Nous appuyons le lancement d'une nouvelle initiative de l'AIEA pour l'examen de la sécurité, le Service intégré d'examen de la réglementation, l'adoption par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA des Principes fondamentaux de sûreté et la poursuite du mécanisme d'examen par des pairs de l'AIEA. Ces dispositifs aideront les pays et les organisations régionales à mettre au point un ensemble de normes, de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Il est important de relever que l'efficacité de l'AIEA dépend en grande partie de la coopération des États. Les États doivent continuer d'œuvrer, en coopération avec l'AIEA, pour créer une culture de sûreté parmi les organismes de réglementation, les exploitants et les employés du secteur nucléaire. Des régimes régionaux de sûreté et de sécurité, sous les auspices de l'IAEA, comme le Réseau asiatique de sûreté nucléaire, sont utiles pour renforcer la capacité des États conformément aux normes et protocoles de sûreté de l'AIEA.

Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous reconnaissons également le rôle et le savoir-faire de l'AIEA dans le domaine de la sûreté. Le plan d'action qui a été adopté en juillet par les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN en vue d'établir la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, par exemple, requiert que l'ASEAN coopère avec l'AIEA et d'autres partenaires pour mettre en place un cadre juridique qui garantira le respect des normes internationales en matière de sûreté nucléaire. Lors de leur réunion annuelle qui a eu lieu à Singapour le 23 août 2007, les ministres de l'énergie de l'ASEAN ont également donné leur accord de principe à la création d'un réseau pour le sous-secteur de la sûreté de l'énergie nucléaire, afin d'examiner les questions de sûreté nucléaire.

Ces initiatives accompagnent les efforts visant à trouver d'autres sources d'énergie durables non carbonées. À cet égard, l'ASEAN espère travailler en étroite collaboration avec l'AIEA pour mettre au point un cadre régional de collaboration et de coopération, ainsi qu'adopter les pratiques optimales dans ce domaine. Nous pensons que cette initiative est

opportune, étant donné que d'autres pays d'Asie du Sud-Est se montrent désireux de lancer des programmes électronucléaires ou sont déjà en train d'en mettre en œuvre, en raison de l'accroissement de leurs besoins énergétiques. De notre point de vue, les sociétés qui participent à la construction de centrales nucléaires doivent également veiller à ce que ces centrales soient conformes aux normes les plus élevées en matière de sûreté. Cela comprend des questions telles que l'emplacement et la conception, la gestion et le stockage du combustible nucléaire usé et la capacité humaine de faire fonctionner les centrales correctement.

L'AIEA joue un rôle essentiel dans le renforcement de la confiance à l'égard des aspects de sécurité et de sûreté de l'énergie nucléaire. À l'évidence, l'énergie nucléaire est une option pour les États qui envisagent d'autres sources possibles d'énergie. Cependant, ces mêmes États doivent veiller à ce que cette énergie soit produite de façon sûre. Il est essentiel que les États qui développent leur énergie nucléaire coopèrent avec l'AIEA, afin de garantir leurs propres sûreté et sécurité, mais aussi celles de la région dans son ensemble. Il serait tragique que l'énergie nucléaire soit à l'origine de futurs problèmes. Singapour pense que l'AIEA peut continuer de faire un travail efficace dans ce domaine.

Singapour maintiendra son appui à la mission et aux activités de l'AIEA dans le futur.

M. Kryzhanivskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'est alignée sur la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne (UE) et de pays associés. C'est pourquoi je limiterai mes remarques à quelques questions particulièrement importantes pour mon pays.

Je voudrais tout d'abord féliciter, au nom du Gouvernement ukrainien, les nouveaux États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) – la République du Cap-Vert, la République du Congo, la République du Burundi, le Royaume de Bahreïn et le Népal – et leur souhaiter plein succès dans leurs activités en tant que membre de l'Agence. L'augmentation du nombre de membres de l'AIEA est une preuve supplémentaire de l'autorité croissante de celle-ci.

Comme chacun sait, l'Ukraine a volontairement renoncé à ce qui était à l'époque le troisième plus grand arsenal d'armes nucléaires au monde. Cette décision prouve que, pour mon pays, l'usage pacifique

de l'énergie nucléaire est l'un des principes fondamentaux du développement durable défendus par tous les pays qui recherchent un environnement plus sûr et prévisible.

Nous partageons le point de vue selon lequel il est nécessaire de développer l'usage pacifique de l'énergie nucléaire tout en garantissant la sûreté et la sécurité et en réduisant le risque de prolifération. Cette idée est à la base du Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire, auquel nous avons adhéré le 16 septembre 2007 en signant sa déclaration de principes.

S'agissant de l'activité de l'Agence visant à évaluer l'usage mondial à long terme de l'énergie nucléaire, mon pays accorde une attention particulière à l'étude que l'Agence mène pour déterminer les options qui permettront de satisfaire les demandes énergétiques. Nous notons et apprécions l'initiative de l'Agence de créer un mécanisme non discriminatoire pour l'approvisionnement en combustible nucléaire. Nous pensons qu'un système d'approvisionnement garanti en combustible nucléaire dans le cadre du principe de non-prolifération nucléaire et sous les auspices de l'Agence, sera essentiel pour améliorer l'indépendance et la sécurité énergétiques des États membres, en particulier des pays en développement.

Comme mon pays a été victime du pire accident nucléaire qui soit survenu dans le monde sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl, nous accordons une attention particulière au respect des normes de sûreté et nous veillons à leur mise en conformité avec les normes reconnues internationalement. Les indicateurs de performance en matière de sûreté dans les centrales nucléaires ukrainiennes satisfont aux exigences des normes nationales et internationales pertinentes, un fait qui a été confirmé par les missions des équipes d'examen de la sûreté d'exploitation dans les centrales nucléaires ukrainiennes. Toutefois, mon pays continue de mettre à jour son approche vis-à-vis de l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires. Nous le faisons au niveau national et dans le cadre de la coopération internationale. Nous mettons aussi à jour la législation en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire et nous renforçons les capacités institutionnelles de l'autorité nationale de réglementation.

Je me félicite de constater que l'accroissement de la sécurité nucléaire, l'amélioration des matières nucléaires et la sécurité des sources radioactives dans le monde restent prioritaires pour l'Agence. Mon pays

accorde une importance particulière à l'activité visant à soutenir la Base de données sur le trafic illicite car elle permet d'évaluer les tendances dans ce domaine pour continuer d'améliorer, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à consolider le régime de non-prolifération nucléaire. Nous avons pris activement part à ce programme depuis 1997 et appelons tous les États Membres à participer plus activement aux échanges d'informations avec la Base de données.

Mon pays considère le système de garanties généralisées comme un instrument important pour veiller à l'absence d'activités non déclarées et de détournement de matières nucléaires. Nous sommes convaincus que les accords de garanties ainsi que les protocoles additionnels doivent constituer la norme de vérification de l'AIEA. L'Ukraine encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer, ratifier et mettre en œuvre les accords de garanties généralisées sans plus tarder.

Mon pays respecte ses obligations internationales aux termes de dispositions du Protocole additionnel sur les garanties entre l'Ukraine et l'AIEA. Je saisis cette occasion pour remercier de nouveau l'Agence pour son aide dans la mise en œuvre du Protocole additionnel en Ukraine.

Nous réaffirmons que la réalisation de l'universalisation du système de garanties doit être prioritaire pour l'Agence. L'AIEA doit accorder une attention particulière à la mise en œuvre des garanties dans les pays qui s'emploient à développer des activités nucléaires.

L'atténuation des effets de la catastrophe de Tchernobyl et la transformation du sarcophage de cette centrale nucléaire en un système ne présentant pas de risque pour l'environnement restent, on le sait, prioritaires pour l'Ukraine.

Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée générale la signature en septembre, à Kiev, des contrats portant sur la construction de la nouvelle structure de confinement du sarcophage et d'une structure provisoire de stockage du combustible irradié sur le site de Tchernobyl. Nous apprécions fortement les efforts de tous les pays concernés, des contributeurs et des donateurs participant au fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl et au compte « Sûreté nucléaire », gérés par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD); et nous apprécions leurs contributions précieuses qui ont rendu possible la conclusion de ces contrats. Nous

sommes convaincus que l'exécution de ces contrats sera essentielle pour surmonter les conséquences de Tchernobyl et nous appelons toutes les parties concernées à continuer d'appuyer ce processus.

L'Ukraine se félicite du partenariat établi de longue date avec l'AIEA dans la mise en œuvre de l'assistance sur le plan radiologique pour la réhabilitation des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Nous nous félicitons en particulier des efforts déployés par l'Agence pour accroître la sûreté radiologique pour les populations locales dans la région de Tchernobyl, améliorer la stratégie à long terme de surveillance radiologique et diffuser des informations.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, nous soumettrons un projet de résolution sur le renforcement de la coopération internationale pour atténuer et diminuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous espérons qu'elle sera adoptée par consensus le mois prochain. Dans un esprit de solidarité, nous appelons les autres États Membres à parrainer ce document.

L'Ukraine partage les préoccupations relatives aux nouvelles menaces de terrorisme nucléaire. C'est pourquoi, nous nous félicitons du développement de mesures concrètes pour empêcher l'acquisition par des terroristes d'armes nucléaires et radiologiques et de leurs vecteurs dans le cadre des initiatives visant à faire échec au terrorisme nucléaire et d'autres programmes internationaux et régionaux en la matière. Pour le moment, nous notons avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en juillet 2007.

En conclusion, je voudrais me joindre au soutien apporté précédemment au rapport de l'AIEA et faire part à nouveau de notre reconnaissance pour les activités menées par le Directeur général de l'AIEA, M. ElBaradei, ainsi que celles menées par le secrétariat de l'Agence pour renforcer la coopération internationale s'agissant de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Ukraine continuera à participer activement aux activités de l'agence afin de l'aider à accomplir cette importante mission.

L'Ukraine soutient pleinement le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/62/L.5).

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Je souhaiterais tout d'abord m'associer aux autres

délégations et remercier le Directeur général, M. ElBaradei, pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

En sa qualité de membre de l'AIEA, le Kazakhstan prend des mesures concrètes pour respecter ses obligations à l'égard du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et de la mise en œuvre du Protocole additionnel à l'accord de garanties. En renonçant au quatrième plus grand arsenal nucléaire mondial, nous avons confirmé notre détermination de respecter nos obligations internationales. Nous avons établi et améliorons constamment un système de lutte contre le transfert illicite de matières et technologies nucléaires. Parallèlement, nous appelons à une réflexion approfondie sur l'instauration de nouvelles limites au transfert des technologies nucléaires pour ne pas créer des barrières infondées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au Kazakhstan, nous travaillons, avec l'assistance de l'AIEA, à la mise en application des dispositions du nouveau Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

À Kourchatov, nous avons commencé à construire un parc de technologie nucléaire qui servira de base au développement d'applications pacifiques de l'énergie nucléaire, dont la production électronucléaire, dans notre pays. Nous avons mis en service un accélérateur d'ions lourds et continuons de construire un Tokamak aux fins de la recherche. Nous prévoyons aussi un centre important de médecine nucléaire.

Le Kazakhstan dispose des deuxièmes plus grandes réserves mondiales d'uranium, et nous comprenons pleinement l'importance et la responsabilité de ne pas utiliser l'uranium à des fins autres que pacifiques. Cette année, le Kazakhstan a signé avec la Russie un accord intergouvernemental sur la construction d'un centre international d'enrichissement de l'uranium à Angarsk, dont le représentant de la Fédération de Russie a déjà parlé (voir A/62/PV.36). Nous pensons que la création d'un centre multinational d'enrichissement de l'uranium permettra de disposer d'un approvisionnement fiable en combustible à uranium tout en freinant la diffusion de technologies sensibles à partir du cycle du combustible nucléaire civil. Par ailleurs, le Kazakhstan participe activement au processus de renforcement du régime de non-prolifération, dans l'ensemble du monde et en Asie centrale.

Le Kazakhstan reconnaît le droit de tous les pays de mettre au point des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous devons trouver des solutions aux situations de conflit apparues dernièrement, solutions qui, sans porter atteinte au droit des pays au développement technologique ni entraver leur accès au savoir, rétablissent la confiance de la communauté internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le problème est, à n'en pas douter, très complexe. Mais l'expérience de l'AIEA et de son Directeur général, sa position ferme et intransigeante, permettent d'espérer qu'on parviendra à le résoudre.

Il convient également d'améliorer le système de surveillance de l'ensemble des problèmes complexes liés aux armes et à la technologie nucléaires, ainsi que de toute activité nucléaire pacifique afin que les matières fissibles ne puissent être utilisées à des fins militaires. Il nous paraît tout à fait logique de créer sous l'égide de l'AIEA des mécanismes, y compris des centres internationaux, pour offrir aux centrales nucléaires un approvisionnement fiable en combustible et pour superviser le stockage et le retraitement des déchets en toute sécurité aux stades particulièrement délicats du cycle du combustible.

Il est évident qu'il faudra pour cela résoudre des questions politiques, commerciales et financières. Ces propositions peuvent sembler peu réalistes aujourd'hui, mais il faut commencer à avancer dans cette direction. Nous appuyons le rapport de l'AIEA et prenons note de la déclaration qu'a faite aujourd'hui le Directeur général et de ses initiatives concernant les nouvelles approches de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous pensons qu'après les avoir examinées en profondeur, nous pourrions convenir d'orientations générales pour la mise au point de technologies nucléaires innovantes.

Pour terminer, nous tenons à dire une fois encore que nous soutenons fermement les activités de l'AIEA, et nous assurons l'Assemblée que le Kazakhstan restera fidèle à sa réputation de partenaire international responsable dans ce domaine. Comme à son habitude, le Kazakhstan fait partie des auteurs de la résolution sur l'AIEA que l'Assemblée générale va adopter aujourd'hui.

M. Abdallah (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter M. Kerim de son élection à la présidence de l'Assemblée générale et je lui souhaite plein succès dans sa noble tâche. Nous remercions aussi M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA), du rapport exhaustif qu'il a soumis à l'Assemblée générale. Ce rapport passe en revue l'action et les projets de l'Agence concernant le transfert de technologie à des fins pacifiques, la préservation du régime international de sécurité nucléaire et le renforcement de la sécurité des installations nucléaires. Il met en exergue le rôle croissant de l'AIEA, notamment dans le domaine de la coopération pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour le développement.

Ma délégation accueille favorablement le projet de résolution présenté par le Chili sur le rapport de l'AIEA pour 2006. Nous appuyons ce projet de résolution conformément à la position du Groupe africain exposée à l'Assemblée générale par le représentant du Bénin. C'est un grand plaisir pour moi d'accueillir le représentant du Chili au nom de la délégation soudanaise et de le féliciter de son élection à la tête du Conseil des Gouverneurs.

Nous apprécions beaucoup les efforts que fait l'AIEA dans le domaine de la coopération avec différents organes scientifiques en vue d'améliorer les cultures agricoles et leurs caractéristiques et de mettre au point des vaccins, un programme de médecine nucléaire, et notamment des médicaments contre le cancer, une des maladies les plus meurtrières aujourd'hui.

Ma délégation réaffirme le droit des États, sans discrimination, d'entreprendre des recherches et de produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément aux conventions internationales. Nous engageons les États à préserver la crédibilité de l'AIEA et son rôle crucial en s'abstenant d'exercer des pressions sur elle ou d'intervenir dans ses activités. À cet égard, nous demandons que, par le dialogue et la négociation, la justice et l'équité soient respectées dans les relations avec certains États afin de parvenir à des solutions adéquates, conformes aux accords internationaux.

La délégation soudanaise réaffirme son soutien constant à toutes les régions géographiques qui aspirent à être exemptes d'armes nucléaires, sur la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'un des principaux piliers de la paix et de la sécurité internationales. La région du Moyen-Orient est encore loin de cet objectif. En effet, depuis plusieurs dizaines d'années, Israël, seul État de la région à posséder des armes nucléaires, s'oppose aux initiatives

en ce sens et refuse de signer le TNP et son protocole additionnel, en dépit des appels répétés de la communauté internationale à cet effet. L'adhésion d'Israël au Traité et à son protocole est le seul moyen de mettre fin aux tensions dans la région et d'ouvrir la voie de la paix pour tous. Faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires demeure le meilleur moyen de renforcer la sécurité régionale et de maintenir la paix internationale.

L'aide apportée aux pays en développement pour élaborer leur législation nationale achèvera le travail de l'AIEA dans la mise en œuvre des plans et des programmes de coopération technique. Nous espérons que la coopération sera promue dans le cadre des programmes de santé de l'Agence en vue d'encourager et de soutenir les projets régionaux et continentaux de lutte contre les moustiques qui transmettent le paludisme, maladie qui fait le plus de victimes en Afrique, afin que notre continent puisse mettre en œuvre ses programmes de développement socioéconomique. Nous apprécions beaucoup le travail de l'AIEA sur le continent africain et nous espérons que l'Agence verra son budget augmenter afin de pouvoir combattre la pauvreté et la maladie et apporter son soutien aux établissements de médecine nucléaire du continent africain.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous allons à présent examiner le projet de résolution A/62/L.5. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Fondamentalement, la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne est directement liée à la cessation de la politique hostile des États-Unis et de la menace nucléaire qu'elle fait peser sur la République populaire démocratique de Corée. Le règlement pacifique de la question nucléaire par le dialogue et la négociation est la politique que nous appliquons systématiquement. À preuve, les efforts que nous avons déployés depuis le début des années 90 dans le processus de règlement de cette question épineuse. Notre but ultime dans ce dossier est la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La Déclaration commune du 19 septembre 2005 et les mesures pratiques prises à ce jour en vue de sa

mise en œuvre constituent une claire indication de la volonté politique inébranlable du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée continuera d'honorer loyalement ses obligations en vertu de la Déclaration commune du 19 septembre sur la base du principe des actes pour des actes. Pour cela, il faudrait que les États-Unis prennent des mesures politiques notamment en radiant la République populaire démocratique de Corée de la liste des États qui soutiennent le terrorisme et en mettant fin aux obligations découlant du Trading with the Enemy Act (loi relative aux relations commerciales avec l'ennemi), comme ils l'ont promis.

Le Japon devrait en particulier s'efforcer de faire progresser les pourparlers à six pays, non pas en paroles mais dans les faits. L'invitation du Japon à mettre en œuvre la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité n'est autre que la manifestation de ses intentions cachées d'entraver les progrès en cours. Aucun problème ne sera réglé par des sanctions ou des pressions, l'histoire l'a montré.

En ce qui concerne le projet de résolution dont nous sommes saisis, c'est avec de fortes réserves sur certains paragraphes de la résolution GC(51)/RES/16 de la Conférence générale de l'AIEA que ma délégation informe l'Assemblée que la République populaire démocratique de Corée souhaite rallier le consensus autour de l'adoption du projet de résolution A/62/L.5, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », dans l'espoir que les pourparlers à six pays continuent de progresser et que l'Agence aborde dans un esprit d'équité la question du nucléaire dans la péninsule de Corée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur inscrit au titre des explications de position avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.5. Je tiens à signaler que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Belize, Botswana, Éthiopie, Jordanie, Kazakhstan, Maroc, République de Moldova et Tunisie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.5?

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution A/62/L.5 est adopté (résolution 62/2).*

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite prendre la parole au titre de l'explication de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Darwish (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Notre délégation s'est associée au consensus sur le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/62/L.5), convaincue que l'Agence peut beaucoup contribuer à contrôler la non-prolifération nucléaire et garantir à tous les États membres, grands et petits, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Toutefois, notre délégation souhaite faire part de sa déception et de son regret d'observer le traitement inégal réservé à la question des capacités nucléaires et de la menace nucléaire israéliennes par plusieurs États lors des conférences successives de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette situation a entraîné le report, année après année, de l'examen de cette question, alors que d'autres États qui exercent leur droit souverain d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques subissent d'importantes pressions de la part de la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous rappelons que ce point est inscrit à l'ordre du jour de la Conférence générale de l'AIEA depuis plus de dix ans, période au cours de laquelle nombre de résolutions ont été adoptées pour promouvoir l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et pour appeler Israël à abandonner l'option nucléaire, à soumettre ses installations nucléaires à une inspection internationale et à l'accord de garanties, comme les autres États de la région et à s'efforcer de créer une zone exempte d'armes nucléaires qui ne laisserait aucune place au terrorisme nucléaire.

Nous devons aussi dire que nous avons été déçus que la communauté internationale n'ait pas rappelé clairement à Israël l'importance des bonnes intentions et d'un travail sérieux en vue de l'application équitable et transparente du principe de non-prolifération nucléaire, au lieu d'une politique d'hypocrisie nucléaire telle que pratiquée par certains États, qui ne

peut mener qu'à une intensification des menaces à la paix et la sécurité internationales.

Notre délégation voudrait souligner que les incessantes manœuvres visant à taire la vérité sur la menace nucléaire et le danger que représente Israël pour le Moyen-Orient engendreront un sentiment de frustration chez les États et des peuples de la région et causeront une course aux armes nucléaires dont les conséquences seront imputables aux États qui dissimulent le danger que posent les armes nucléaires israéliennes.

Le vote auquel la Première Commission procède bon an mal an sur le projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » constitue une preuve claire de la position irrationnelle des États qui ont fait obstacle à l'examen de ce point lors de sessions précédentes de la Conférence générale de l'AIEA. Cela est d'autant plus vrai que le septième alinéa du préambule du projet de résolution soumis cette année à la Première Commission (A/C.1/62/L.2) note avec préoccupation qu'il continue d'exister au Moyen-Orient des installations nucléaires non soumises aux garanties. Le huitième alinéa du préambule du même projet note également qu'Israël demeure le seul État du Moyen-Orient à n'être pas encore partie au Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP).

En outre, les paragraphes 2 et 3 du dispositif du projet de résolution de la Première Commission réaffirment qu'il importe qu'Israël adhère sans plus tarder au TNP et place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA. On y demande à Israël de ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir des armes nucléaires mais de renoncer à posséder de telles armes, ce qui constituerait une mesure de confiance importante entre tous les États de la région et un pas vers le renforcement de la paix et de la sécurité.

Toutes ces exigences traduisent la volonté internationale et régionale de protéger la paix et la sécurité internationales et régionales de la menace nucléaire israélienne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 87 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 40.